

partage biens après divorce et revente maison

Par gaul, le 12/05/2009 à 19:22

mon épouse était mariée une 1ere fois, tous deux ont fait un emprunt sur 20 ans pour une maison. Sans contrat de mariage, divorce a été prononcé 6 années après, charge à elle de rembourser les 14 années d'emprunts restant dus, du fait qu'elle a continué à occuper la maison. Cette maison a été vendue alors que les emprunts ont été couverts soit 20 ans après. Sur cette vente (bien commun) le mari a récupéré la moitié du montant de la vente. Aussi peut elle lui réclamer le remboursement de la créance à savoir, la moitié du montant total des échéances de prêts qu'elle a assurées seule. Mais comment doit elle procéder, et que se passe t il si son ex mari ne veut pas lui verser ce du!